

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session extraordinaire de 2024

2 JUILLET 2024

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 2 JUILLET 2024 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1 Congés et absences	4
2 Ouverture de la session extraordinaire 2024	4
3 Communication	4
4 Rapport du collège d'experts	4
5 Vérification des pouvoirs des membres	4
6 Prestations de serment	9
7 Installation des membres du Parlement	10
8 Composition des groupes politiques	10
9 Nomination du Bureau	10
9.1 Élection du président	10
9.2 Élection des vice-présidents et des secrétaires	11
10 Allocution du président	12
11 Démission des membres du gouvernement de la Communauté française	13
12 Relèvement de caducité	13
13 Sénateurs de Communauté	13
14 Cour constitutionnelle	14
15 Questions écrites (Article 81 du règlement)	14
16 Élection des membres du gouvernement de la Communauté française	14
17 Composition des commissions	14
Annexe 1: Questions écrites (article 81 du règlement)	15
Annexe 2: Questions écrites restées sans réponse (article 81, § 5, du règlement)	16

Questions à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de Promotion sociale	16
Questions à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement.....	16
Questions à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes	17
Questions à Mme Françoise Bertieaux, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles	18
Questions à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation	18
Annexe 3: Cour constitutionnelle	26
Annexe 4: Liste des membres du Parlement de la Communauté française	29

Présidence de M. Jean-Paul Wahl, président.

La séance est ouverte à 14h00.

M. le président. – Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

1 Congés et absences

M. le président. – A prié d’excuser son absence à la présente séance Mme De Re, pour raisons de santé.

2 Ouverture de la session extraordinaire 2024

M. le président. – Conformément à l’article 33, § 1^{er}, de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, il me revient, en tant que membre du Parlement comptant la plus grande ancienneté dans cette qualité de membre, d’occuper le fauteuil de la présidence afin de procéder à l’installation de notre Assemblée.

Pour ce faire, j’invite, en vertu de cette disposition, la plus jeune membre de l’Assemblée, Mme Manon Vidal, et le plus jeune membre de l’Assemblée, M. Octave Daube, à prendre place au bureau pour y remplir les fonctions de secrétaires provisoires. (*Mme Vidal et M. Daube prennent place au bureau*)

Je déclare ouverte la session extraordinaire 2024 du Parlement de la Communauté française.

3 Communication

M. le président. – Chers collègues, vous avez reçu sur votre banc des formulaires administratifs que vous devez impérativement remplir pour avoir les accès informatiques, activer votre badge et permettre le suivi administratif. Un agent du Parlement viendra récupérer ces formulaires au cours de notre séance.

4 Rapport du collège d'experts

M. le président. – Le rapport du collège d’experts chargé du contrôle des systèmes électroniques de vote, de dépouillement et de collecte des résultats lors des élections simultanées du 9 juin 2024 pour le Parlement européen, la Chambre des représentants et les Parlements de Région et Communauté nous a été remis le 26 juin dernier.

Ce rapport se trouve également sur votre banc.

5 Vérification des pouvoirs des membres

M. le président. – Conformément à l’article 2 de notre règlement, nous allons procéder, par tirage au sort, à la constitution de quatre commissions de vérification des pouvoirs, parmi les élus qui ne relèvent pas des circonscriptions concernées.

Chaque commission sera composée de sept membres effectifs et de sept membres suppléants. Seuls les membres ainsi désignés peuvent assister aux réunions.

Chaque commission sera présidée par celui de ses membres qui compte la plus grande ancienneté continue au sein du Parlement ou, le cas échéant, par le doyen d'âge.

Chaque commission désigne un ou plusieurs de ses membres pour faire rapport à l'Assemblée.

Pour que les commissions puissent effectuer leur travail simultanément, je vous propose que les noms des parlementaires qui font déjà partie d'une commission de vérification ne soient pas retenus lors des tirages au sort suivants. (*Assentiment*)

Pour les circonscriptions de Mons, Tournai-Ath-Mouscron, Charleroi-Thuin et Soignies-La Louvière, le sort a désigné, en qualité de membres effectifs, Mme Sabine Roberty, Mme Anne Laffut, Mme Marisol Revelo Paredes, M. Thierry Witsel, Mme Christie Morreale, Mme Geneviève Lazonon, M. Fabian Culot et, en qualité de membres suppléants, M. Matteo Segers, Mme François Schepmans, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. Ersel Kaynak, M. Richard Fournaux, M. Stéphane Hazée, Mme Anne-Catherine Dalcq.

Pour les circonscriptions de Namur, Dinant-Philippeville, Arlon-Marche-en-Famenne-Bastogne et Neufchâteau-Virton, le sort a désigné, en qualité de membres effectifs, M. Mourad Sahli, M. Hajib El Hajjaji, M. Bruno Lefèbvre, Mme Caroline Desalle, M. Laurent Devin, M. Guillaume Soupart, M. Jean-Paul Wahl et, en qualité de membres suppléants, Mme Mathilde Vandorpe, Mme Caroline Taquin, Mme Céline Tellier, Mme Éléonore Simonet, M. Vincent Blondel, Mme Nadia El Yousfi, M. Octave Daube.

Pour les circonscriptions de Liège, Huy-Waremme et Verviers, le sort a désigné, en qualité de membres effectifs, Mme Özlem Özen, M. Germain Mugemangango, Mme Stéphanie Lange, M. Vincent Maillen, Mme Sophie Pécriaux, Mme Valérie Warzée-Caverenne, Mme Éliane Tillieux et, en qualité de membres suppléants, Mme Amandine Pavet, M. Tanguy Dardenne, M. Jean-Pierre Lepine, Mme Fadila Laanan, Mme Marie-Christine Marghem, M. Maxime Daye, Mme Anne-Catherine Goffinet.

Pour les circonscriptions de Nivelles et Bruxelles, le sort a désigné, en qualité de membres effectifs, M. Christophe Bastin, M. Olivier de Wasseige, M. Christophe Collignon, M. Eddy Fontaine, Mme Veronica Cremasco, Mme Jacqueline Galant, M. Benoît Dispa et, en qualité de membres suppléants, M. Jean-Jacques Cloquet, M. Philippe Dodrimont, Mme Dorothée De Rodder, M. Loïc Jacob, Mme Rachida Aït Alouha, M. François Huberty, Mme Stéphanie Thoron.

Je vous propose de suspendre nos travaux le temps nécessaire pour que les commissions puissent effectuer leur travail.

Les commissions se réuniront, pour les circonscriptions de Mons, Tournai-Ath-Mouscron, Charleroi-Thuin et Soignies-La Louvière, à la salle Nothomb; pour les circonscriptions de Namur, Dinant-Philippeville, Arlon-Marche-en-Famenne-Bastogne et Neufchâteau-Virton, dans la salle Maurane; pour les circonscriptions de Liège, Huy-Waremme et Verviers, dans la salle Merckx; pour les circonscriptions de Nivelles et Bruxelles, dans la salle Geluck.

Je suspends la séance durant quelques minutes.

La séance est suspendue.

La séance est suspendue à 14h15 et reprise à 15h00.

M. le président. – La séance est reprise.

La parole est à Mme Laffut, rapporteuse de la commission de vérification des pouvoirs pour les circonscriptions de Mons, Tournai-Ath-Mouscron, Charleroi-Thuin et Soignies-La Louvière.

Mme Anne Laffut, rapporteuse. – Votre commission de vérification des pouvoirs, formée par tirage au sort conformément au règlement, était composée de Mmes Roberty, Laffut, Revelo Paredes, Morreale et Lazon ainsi que de MM. Witsel et Culot. Elle a été présidée par Mme Morreale en sa qualité de membre ayant la plus grande ancienneté et m'a désignée, à l'unanimité, en qualité de rapporteuse.

La mission de la commission de vérification des pouvoirs résulte de l'article 2 du règlement qui fait application de l'article 31 de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980.

Notre Parlement étant une assemblée composée exclusivement d'élus indirects, la vérification des pouvoirs ne porte pas sur la régularité de l'élection directe, mais sur le respect des conditions posées par la Constitution et par la loi à propos de la composition de l'Assemblée. Cette mission consiste à vérifier si chacun des membres du Parlement est inscrit sur les listes établies par le Parlement de Wallonie et par le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et désignant les membres de ces assemblées appelés à composer le Parlement de la Communauté française.

Il est également du ressort de notre commission de vérification des pouvoirs de s'assurer que les parlementaires appelés à prêter serment ne sont pas dans une situation d'incompatibilité propre à la Communauté française. Pour ce faire, la commission a pris connaissance de la liste des membres du Parlement de Wallonie dont les pouvoirs ont été vérifiés (doc. PW 1 (SE 2024) n° 2), ainsi que de la liste des 75 membres ayant prêté serment.

Votre commission a également pris connaissance de la liste des membres qui ne sont pas visés par l'incompatibilité prévue par l'article 24bis, § 6, alinéa 1, de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980 (doc. PW 4 (SE 2024) n° 1). Ces listes ont été établies par le Parlement wallon et ont été communiquées au greffe de notre Parlement par le greffe du Parlement de Wallonie par courrier du 25 juin 2024.

Pour la circonscription de Charleroi-Thuin, votre commission a également pris acte de l'arrêté royal du 26 juin 2024 qui fait état de la nomination de M. Thomas Dermine aux fonctions de secrétaire d'État avec effet à cette date.

La commission n'a été saisie d'aucune réclamation.

En conclusion de ses travaux, votre commission constate que 26 membres inscrits sur la liste transmise par le Parlement de Wallonie ne sont pas dans une situation d'incompatibilité propre à la Communauté française.

Votre commission, statuant à l'unanimité, propose de valider les pouvoirs de ces 26 membres et de les installer en qualité de membres du Parlement de la Communauté française.

Le présent rapport a été adopté à l'unanimité des membres présents.

M. le président. – Le Parlement est-il d'accord pour adopter les conclusions présentées par la commission? (*Assentiment*)

En conséquence, les conclusions de la commission de vérification des pouvoirs pour les circonscriptions de Mons, Tournai-Ath-Mouscron, Charleroi-Thuin et Soignies-La Louvière sont adoptées.

La parole est à M. Soupart, rapporteur de la commission de vérification des pouvoirs pour les circonscriptions de Namur, Dinant-Philippeville, Arlon-Marche-en-Famenne-Bastogne et Neufchâteau-Virton.

M. Guillaume Soupart, rapporteur. – Votre commission de vérification des pouvoirs, formée par tirage au sort conformément au règlement, était composée de MM. Sahli, El Hajjaji, Lefèbvre, Devin, Soupart et Wahl et de Mme Desalle. Elle a été présidée par M. Wahl en sa qualité de membre ayant la plus grande ancienneté et m'a désigné, à l'unanimité, en qualité de rapporteur.

Pour la suite, je me réfère à ce qui vient d'être exposé pour la première commission de vérification des pouvoirs.

Votre commission n'a été saisie d'aucune réclamation.

En conclusion de ses travaux, votre commission constate que 17 membres inscrits sur la liste transmise par le Parlement de Wallonie ne sont pas dans une situation d'incompatibilité propre à la Communauté française.

Votre commission, statuant à l'unanimité, propose de valider les pouvoirs de ces 17 membres et de les installer en qualité de membres du Parlement de la Communauté française.

Le présent rapport a été adopté à l'unanimité des membres présents.

M. le président. – Le Parlement est-il d'accord pour adopter les conclusions présentées par la commission? (*Assentiment*)

En conséquence, les conclusions de la commission de vérification des pouvoirs pour les circonscriptions de Namur, Dinant-Philippeville, Arlon-Marche-en-Famenne-Bastogne et Neufchâteau-Virton sont adoptées.

La parole est à M. Maillen, rapporteur de la commission de vérification des pouvoirs pour les circonscriptions de Liège, Huy-Waremme et Verviers.

M. Vincent Maillen, rapporteur. – Votre commission de vérification des pouvoirs, formée par tirage au sort conformément au règlement, était composée de Mmes Lange, Özen, Pécriaux, Tillieux, Warzée-Caverenne et Marghem et de MM. Maillen et Mugemangango. Elle a été présidée par Mme Pécriaux en sa qualité de membre ayant la plus grande ancienneté et m'a désigné, à l'unanimité, en qualité de rapporteur.

Pour la suite, je me réfère à ce qui vient d'être exposé pour la première commission de vérification des pouvoirs.

Toutefois, je vous précise que, par courrier du 25 juin 2024, la greffière faisant fonction du Parlement de Wallonie a également informé le Parlement de la Communauté française de ce que Mme Mauel ainsi que MM. Mockel et Spies, domiciliés en Région de langue allemande, ont prêté serment en premier lieu dans cette langue. Il ressort de la liste mentionnée ci-dessus que les pouvoirs de Mme Cortisse ainsi que de MM. El Hajjaji et Kaynak, respectivement suppléants de Mme Mauel ainsi que de MM. Mockel et Spies, ont été vérifiés par le Parlement de Wallonie. Ces élus siégeront au Parlement de la Communauté française en application de l'article 24*bis*, § 4, alinéa 2, de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980.

Votre commission n'a été saisie d'aucune réclamation.

En conclusion de ses travaux, votre commission constate que 23 membres inscrits sur la liste transmise par le Parlement de Wallonie et ayant prêté serment en langue française en premier lieu ne sont pas dans une situation d'incompatibilité propre à la Communauté française.

Votre commission, statuant à l'unanimité, propose de valider les pouvoirs de ces 23 membres et de les installer en qualité de membres du Parlement de la Communauté française.

Le présent rapport a été adopté à l'unanimité des membres présents.

M. le président. – Le Parlement est-il d'accord pour adopter les conclusions présentées par la commission? (*Assentiment*)

En conséquence, les conclusions de la commission de vérification des pouvoirs pour les circonscriptions de Liège, Huy-Waremme et Verviers sont adoptées.

La parole est à Mme Galant, rapporteuse de la commission de vérification des pouvoirs pour les circonscriptions de Nivelles et Bruxelles.

Mme Jacqueline Galant, rapporteuse. – Votre commission de vérification des pouvoirs, formée par tirage au sort conformément au règlement, était composée de MM. Christophe Bastin, de Wasseige, Collignon, Fontaine et Dispa et de Mmes Cremasco et Galant. Elle a été présidée par M. Collignon en sa qualité de membre ayant la plus grande ancienneté et m'a désignée, à l'unanimité, en qualité de rapporteuse.

Pour la suite, je me réfère à ce qui vient d'être exposé pour la première commission de vérification des pouvoirs.

J'ajoute que, par courrier du 26 juin 2024, le président du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale a transmis au Parlement de la Communauté française le procès-verbal de l'élection des 19 membres désignés par cette assemblée, conformément à l'article 30, § 1^{er}, de la loi spéciale du 8 août 1980.

Votre commission n'a été saisie d'aucune réclamation.

En conclusion de ses travaux, votre commission constate que 8 membres inscrits sur la liste transmise par le Parlement de Wallonie ne sont pas dans une situation d'incompatibilité propre à la Communauté française. Elle observe en outre que les 19 membres inscrits sur la liste transmise par le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale pour siéger au Parlement de la Communauté française ne sont pas dans une situation d'incompatibilité propre à la Communauté française.

Votre commission, statuant à l'unanimité, propose de valider les pouvoirs de ces 27 membres et de les installer en qualité de membres du Parlement de la Communauté française.

Le présent rapport a été adopté à l'unanimité des membres présents.

M. le président. – Le Parlement est-il d'accord pour adopter les conclusions présentées par la commission? (*Assentiment*)

En conséquence, les conclusions de la commission de vérification des pouvoirs pour les circonscriptions de Nivelles et Bruxelles sont adoptées.

6 Prestations de serment

M. le président. – J'invite les membres à prêter serment. À cet effet, je demande à Mme Vidal et à M. Daube, secrétaires et plus jeunes membres de l'Assemblée, de procéder à l'appel nominal.

Mesdames et Messieurs, à l'appel de votre nom, veuillez vous lever et prêter le serment prévu par l'article 31*bis* de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980: «Je jure d'observer la Constitution». (*Les membres se lèvent et prêtent serment*)

7 Installation des membres du Parlement

M. le président. – Je proclame membres du Parlement ceux et celles dont les pouvoirs ont été déclarés valides et je déclare installés les membres du Parlement de la Communauté française. Je les félicite chaleureusement et tout particulièrement les nouveaux venus.

La liste des membres sera publiée en annexe au compte rendu de la présente séance.

8 Composition des groupes politiques

M. le président. – Je donne à présent connaissance au Parlement de la composition des groupes politiques telle qu'elle m'a été communiquée par les chefs de groupe: par Mme Nikolic, pour le groupe MR, 31 membres; par M. Casier, pour le groupe PS, 24 membres; par M. Dispa, pour le groupe Les Engagés, 19 membres; par Mme Bernard, pour le groupe PTB, 12 membres; par M. Segers, pour le groupe Ecolo, 7 membres.

9 Nomination du Bureau

M. le président. – Le Parlement est amené à procéder à la nomination du Bureau provisoire.

L'article 3 de notre règlement dispose que le Bureau du Parlement est formé suivant le système de la représentation proportionnelle des groupes politiques reconnus.

Dans ce cadre, le Parlement procède, par des élections distinctes, à la nomination d'un président, d'un premier vice-président, d'un deuxième vice-président, d'un troisième vice-président et de trois secrétaires, le nombre de ces derniers pouvant être augmenté par décision du Parlement sous réserve du respect de la représentation proportionnelle.

9.1 Élection du président

M. le président. – Nous allons procéder à la nomination du président. La parole est à Mme Nikolic.

Mme Diana Nikolic (MR). – Monsieur le Président, je vous propose la candidature de M. Jean-Paul Wahl.

M. le président. – Puisqu’il n’y a pas d’autre candidat, vous m’installez donc comme président du Parlement de la Communauté française et je vous en remercie. (*Assentiment*)

9.2 Élection des vice-présidents et des secrétaires

M. le président. – Nous allons maintenant procéder à la nomination des vice-présidents et secrétaires.

La parole est à M. Casier.

M. Martin Casier (PS). – Monsieur le Président, je vous propose la candidature de M. Mourad Sahli comme premier vice-président.

M. le président. – La parole est à M. Dispa.

M. Benoît Dispa (Les Engagés). – Monsieur le Président, je vous propose la candidature de Mme Mathilde Vandorpe comme deuxième vice-présidente.

M. le président. – La parole est à Mme Nikolic.

Mme Diana Nikolic (MR). – Monsieur le Président, je vous propose la candidature de M. Philippe Dodrimont comme troisième vice-président.

M. le président. – La parole est à M. Casier.

M. Martin Casier (PS). – Monsieur le Président, je vous propose la candidature de Mme Sabine Roberty comme première secrétaire.

M. le président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Monsieur le Président, je vous propose ma candidature comme deuxième secrétaire.

M. le président. – La parole est à Mme Nikolic.

Mme Diana Nikolic (MR). – Monsieur le Président, je vous propose la candidature de M. Guillaume Soupert comme troisième secrétaire.

M. le président. – Dans ces conditions, le Parlement étant unanime, je proclame élu le Bureau composé comme suit: président, M. Wahl; premier vice-président, M. Sahli; deuxième vice-présidente, Mme Vandorpe; troisième vice-président, M. Dodrimont; secrétaires, Mmes Roberty et Bernard et M. Soupert. (*Applaudissements*)

Le Bureau étant constitué, je prie les deux premières secrétaires, Mmes Roberty et Bernard, de prendre place à mes côtés. (*Mmes Roberty et Bernard prennent place au bureau*)

10 Allocution du président

M. le président. – Chers collègues, nous venons de prêter serment en qualité de membres du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Soyons dignes du mandat que les électeurs nous ont accordé. Nous avons l'obligation de défendre les idées et les convictions pour lesquelles nous nous sommes mobilisés pendant la campagne électorale.

Je rappellerai aussi que nous défendons les intérêts des francophones de Belgique au-delà de nos affiliations politiques. Notre mandat n'est pas un mandat impératif, mais un mandat représentatif.

Notre Assemblée constitue l'indéfectible lien entre Wallons et Bruxellois, entre francophones du pays, et ces compétences sont essentielles et méritent le plus grand respect.

Admettons-le: ce Parlement est une institution atypique. Expliquer sa composition relève du défi: d'abord, 19 députés émanant du Parlement bruxellois, élus par leurs pairs parmi ceux qui ont prêté serment d'abord en français; ensuite, les membres du Parlement de Wallonie ayant prêté serment en français; enfin, les premiers suppléants qui remplacent les membres du Parlement de Wallonie ayant prêté serment d'abord en allemand et ne pouvant dès lors pas siéger parmi nous. C'est la Belgique! Certes, nos institutions sont complexes. Certes, il est toujours possible de rendre plus efficiente l'action politique et les institutions sont là pour servir cet objectif et, éventuellement, s'adapter à cet impératif. Cependant, je tiens à souligner l'importance du lien francophone entre Wallons et Bruxellois que symbolise notre institution.

N'oublions pas les leçons de l'histoire. Les différentes réformes de l'État, qui ont souvent été laborieuses et qui, sans doute, ont connu quelques errements, ont permis aux trois Communautés de notre pays, parfois contre vents et marées, de rester unies et solidaires. C'est peut-être parce que notre territoire a été, pendant des siècles, le champ de bataille de l'Europe que nous avons dans nos gènes ce sens du compromis qui nous a permis d'éviter les violences et de préserver la paix à l'heure où, en Europe, des formations extrémistes ou populistes ont accédé au pouvoir ou sont aux portes de celui-ci.

Rendre à nos concitoyens la confiance dans les institutions qui les gouvernent est un devoir. Ce devoir nous incombe et relève de notre entière responsabilité. Soyons conscients que, pour préserver notre démocratie, nous n'avons plus le droit à l'erreur.

Avant de terminer, je tiens à rendre hommage à M. Rudy Demotte qui a présidé les travaux de notre Assemblée durant la précédente législature avec l'intelligence et l'habileté que chacune et chacun lui reconnaît.

Je vous souhaite un excellent travail au service de nos concitoyens.

11 Démission des membres du gouvernement de la Communauté française

M. le président. – Par lettre du 24 juin 2024, M. Pierre-Yves Jeholet m’a fait part de la démission du gouvernement de la Communauté française. Il en est pris acte.

12 Relèvement de caducité

M. le président. – Le document 717 (2023-2024) n° 1 de la dernière législature a été déposé sur les bancs. Il s’agit de la liste des projets et propositions de décret considérés comme nonavenus par suite du renouvellement du Parlement.

En annexe à ce document est repris le texte du décret du 27 décembre 1974 relatif aux conséquences du renouvellement du Parlement de la Communauté française sur les projets et propositions de décret pendants devant ce Parlement. Je vous en rappelle les termes:

«Article 1^{er}. En cas de renouvellement du Conseil de la Communauté française, les projets et propositions de décret qui ont été introduits devant le Conseil et n’ont pas encore été adoptés par lui sont considérés comme nuls et nonavenus.

Art. 2. Le Conseil peut, à la demande d’un auteur ou de l’exécutif, se saisir à nouveau d’une ou de plusieurs des propositions visées à l’article 1^{er} qui ont été prises en considération lors de la législature précédente. Le Conseil peut à la demande de l’exécutif, se saisir à nouveau d’un ou de plusieurs des projets visés à l’article 1^{er}.

Art. 3. Les membres du Conseil introduisent leurs demandes auprès du président dans les trente jours qui suivent la constitution du Conseil.»

Soit, dans le cas présent, avant le 1^{er} août 2024.

13 Sénateurs de Communauté

M. le président. – Le greffier du Sénat m’a communiqué, le 27 juin dernier, le procès-verbal de la répartition des sièges de sénateurs à désigner par le Parlement wallon, le Parlement de la Communauté française et le groupe linguistique français du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Cette répartition s’est opérée selon les règles de l’article 210*decies* du Code électoral. Elle donne pour les trois assemblées: 7 sièges pour le MR, 5 pour le PS, 4 pour Les Engagés, 3 pour le PTB et 1 pour Ecolo.

L’article 67, § 1^{er}, de la Constitution dispose que le Parlement de la Communauté française désigne dix sénateurs en son sein. Conformément à l’article 67, § 2, alinéa 2, de la Constitution, trois de ces sénateurs sont membres du groupe linguistique français du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et l’un de ces sénateurs ne doit pas être membre du Parlement de la Communauté française. La

procédure de désignation des sénateurs de Communauté est fixée aux articles 212*bis* et 212*ter* du Code électoral.

L'application de ces dispositions implique une concertation entre notre Assemblée, le Parlement de Wallonie et le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale. Pour permettre à cette concertation d'avoir lieu et pour respecter le délai dans lequel les différentes assemblées doivent communiquer le nom des sénateurs qu'elles désignent au greffier du Sénat, j'invite les chefs de groupe à me communiquer ces listes pour ce mercredi 3 juillet, à midi, au plus tard.

14 Cour constitutionnelle

M. le président. – Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement les arrêts récemment prononcés par la Cour ainsi que les recours en annulation qui lui ont été adressés. La liste complète de ces notifications sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

15 Questions écrites (Article 81 du règlement)

M. le président. – La liste des membres ayant adressé des questions écrites au gouvernement depuis la dernière séance sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

En application de l'article 81, § 5, de notre règlement, la liste des questions écrites restées sans réponse est reproduite en annexe du compte rendu de la présente séance.

16 Élection des membres du gouvernement de la Communauté française

M. le président. – L'ordre du jour appelle l'élection éventuelle des membres du gouvernement de la Communauté française.

Ce point est reporté à une prochaine séance.

17 Composition des commissions

M. le président. – L'ordre du jour appelle la proclamation de la composition des commissions de notre Parlement.

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

La séance est levée à 15h40.

Prochaine réunion sur convocation ultérieure.

Annexe 1: Questions écrites (article 81 du règlement)

Depuis la dernière séance, des questions écrites ont été adressées:

- au ministre Daerden, par M. Dispa;
- à la ministre Linard, par Mme Goffinet et par M. Dispa;
- à la ministre Bertieaux, par Mme Mengoni et M. Demeuse;
- à la ministre Désir, par Mmes Schyns et Vandorpe.

Annexe 2: Questions écrites restées sans réponse (article 81, § 5, du règlement)

Questions à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de Promotion sociale

Question n° 306, de Mmes Bernard, Pavet et M. Beugnies du 27 mars 2024, intitulée «Frais de consultance et de recours à des études ou expertises»

Question n° 307, de M. Casier du 29 mars 2024, intitulée «Référencement par genre dans les listings des clubs, Qu'en est-il des personnes non binaires?»

Questions à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement

Question n° 284, de Mme Bernard du 17 novembre 2022, intitulée «Mécanisme d'aide à la suite de la crise énergétique»

Question n° 286, de Mme Schyns du 17 novembre 2022, intitulée «Avances de fonds aux écoles dans le besoin»

Question n° 298, de M. Evrard du 22 décembre 2022, intitulée «Bilan de l'appel à projets relatif au plan d'investissement dans les bâtiments scolaires»

Question n° 397, de M. Crucke du 28 juillet 2023, intitulée «Inondations de 2021 et bâtiments scolaires»

Question n° 457, de Mme Schepmans du 5 février 2024, intitulée «Recrutements au sein du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

Question n° 465, de Mmes Bernard, Pavet et M. Beugnies du 28 mars 2024, intitulée «Frais de consultance et de recours à des études ou expertises»

Question n° 467, de M. Evrard du 5 avril 2024, intitulée «Plan d'investissement exceptionnel dans les bâtiments scolaires»

Question n° 469, de Mme Borsu du 24 avril 2024, intitulée «Situation des internats dans l'entité de Seraing»

Question n° 470, de Mme Borsu du 24 avril 2024, intitulée «Statut des directions du fondamental au sein de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE)»

Question n° 471, de M. Dispa du 2 mai 2024, intitulée «Engagement pour le versement des archives»

Questions à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes

Question n° 1094, de Mmes Bernard, Pavet et Vandevoorde du 8 janvier 2024, intitulée «Remarques de l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse (OEJAJ) au sujet du secteur de la petite enfance»

Question n° 1097, de Mmes Bernard, Pavet et Vandevoorde du 12 janvier 2024, intitulée «Ventilation et effets des moyens alloués au secteur de la petite enfance»

Question n° 1098, de Mme El Yousfi du 16 janvier 2024, intitulée «Représentation des femmes dans le secteur musical»

Question n° 1111, de Mme Pécriaux du 23 janvier 2024, intitulée «Situation des crèches et des puéricultrices – nombre d'ouverture de places et revalorisation du métier de puéricultrice»

Question n° 1120, de M. Desquesnes du 5 février 2024, intitulée «Plan “Équilibre” – suivi des projets de crèche»

Question n° 1147, de Mme Durenne du 11 mars 2024, intitulée «Utilisation d'un siège auto adapté pour les enfants»

Question n° 1148, de Mme Durenne du 11 mars 2024, intitulée «Participation de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) dans le cadre de la présidence belge du Conseil de l'Union européenne»

Question n° 1150, de M. Maroy du 11 mars 2024, intitulée «Éco-crèches»

Question n° 1161, de Mmes Bernard, Pavet et M. Dupont du 25 mars 2024, intitulée «Frais de consultance et de recours à des études ou expertises»

Question n° 1162, de Mmes Bernard, Pavet et M. Beugnies du 27 mars 2024, intitulée «Refus des subventions au “Sauterelles festival”»

Question n° 1167, de Mmes Bernard, Pavet et M. Beugnies du 9 avril 2024, intitulée «Hausse des cas de maltraitance infantile»

Question n° 1175, de Mme Goffinet du 2 mai 2024, intitulée «Services d'accueil d'enfants malades – les grands oubliés de la législature»

Question n° 1176, de M. Dispa du 2 mai 2024, intitulée «Contrats-programme arts de la scène – procédure de recours»

Question n° 1177, de M. Dispa du 2 mai 2024, intitulée «Engagement pour le versement des archives»

Questions à Mme Françoise Bertieaux, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles

Question n° 160, de Mme Mengoni du 24 mai 2024, intitulée «Dispositif anti-harcèlement de l'Université de Mons»

Question n° 161, de M. Demeuse du 29 mai 2024, intitulée «Résultats de l'étude "BEHAVES" (Bien-être, harcèlement et violences en enseignement supérieur) et mise en œuvre des recommandations»

Question n° 162, de M. Demeuse du 5 juin 2024, intitulée «Installation d'un nouvel établissement non reconnu»

Questions à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation

Question n° 138, de M. Fontaine du 3 juillet 2020, intitulée «Difficultés rencontrées dans les dispositifs d'accueil et de scolarisation de primo-arrivants et assimilés (DASPA)»

Question n° 189, de Mme Galant du 11 septembre 2020, intitulée «Écoles maternelles rurales»

Question n° 204, de Mme Chabbert du 13 octobre 2020, intitulée «Lutte contre le décrochage scolaire»

Question n° 250, de M. Douette du 10 décembre 2020, intitulée «Moyens supplémentaires pour la pratique de différenciation des apprentissages»

Question n° 251, de M. Douette du 10 décembre 2020, intitulée «Sens de l'école et accrochage scolaire»

Question n° 263, de M. Janssen du 26 janvier 2021, intitulée «Gratuité scolaire et distribution de soupe»

Question n° 274, de Mme Chabbert du 9 février 2021, intitulée «Évaluations externes certificatives pour l'année scolaire»

Question n° 289, de Mme Chabbert du 3 mars 2021, intitulée «Implantation d'espaces de détente et d'un règlement bien-être au sein des établissements scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

Question n° 293, de Mme Kapompole du 3 mars 2021, intitulée «Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) et contraception masculine»

Question n° 303, de Mme Chabbert du 16 mars 2021, intitulée «Évaluation du projet "Rentrée numérique" réalisé par la Fondation Roi Baudouin (FRB)»

Question n° 309, de MM. Kerckhofs, Liradelfo et Mugemangango du 31 mars 2021, intitulée «Croix Rouge comme soutien au *testing*»

Question n° 316, de Mme Bernard, MM. Nemes et Hermant du 2 avril 2021, intitulée «Coûts des épreuves externes»

Question n° 317, de Mme Nikolic du 2 avril 2021, intitulée «Enseignement numérique»

Question n° 344, de Mme Cortisse du 16 juin 2021, intitulée «Apprentissage des dialectes de Wallonie dans l'enseignement obligatoire»

Question n° 357, de Mme Gahouchi du 22 juin 2021, intitulée «Cantine végétarienne»

Question n° 360, de Mme Nikolic du 23 juin 2021, intitulée «Formations de l'EVRAS dans les écoles»

Question n° 365, de Mme De Re du 23 juin 2021, intitulée «Mise en œuvre de la résolution du 24 mars 2021 relative à la lutte contre la précarité menstruelle dans l'enseignement obligatoire et supérieur»

Question n° 368, de Mme Kapompole du 1^{er} juillet 2021, intitulée «Prévention de l'homophobie dans l'enseignement

Question n° 371, de Mme Chabbert du 6 juillet 2021, intitulée «Révision du protocole d'accord entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Commission communautaire française (COCOF) et la Région wallonne en vue de généraliser l'EVRAS»

Question n° 372, de Mme Gahouchi du 6 juillet 2021, intitulée «Voyage scolaire “clandestin” en Turquie»

Question n° 385, de Mme Ahallouch du 19 juillet 2021, intitulée «Formation arrêt cardiaque dès le secondaire»

Question n° 398, de Mme Galant du 3 septembre 2021, intitulée «Aménagement de zones dans les cours de récréation»

Question n° 406, de M. Douette du 5 octobre 2021, intitulée «Situation sanitaire dans les écoles de la province de Liège»

Question n° 410, de Mme Chabbert du 14 octobre 2021, intitulée «Harcèlement scolaire»

Question n° 412, de Mme Gahouchi du 14 octobre 2021, intitulée «Sous-représentation des élèves du secondaire»

Question n° 435, de Mme Ahallouch du 22 novembre 2021, intitulée «Histoire coloniale dans les référentiels»

Question n° 437, de Mme Grovonius du 25 novembre 2021, intitulée «Bilan du colloque de Kinshasa “Repenser l'enseignement de l'histoire”»

Question n° 441, de M. Di Mattia du 9 décembre 2021, intitulée «Chiffres d'inscription et attractivité de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR)»

Question n° 448, de Mme Gahouchi du 9 décembre 2021, intitulée «Enseignants face aux questions de leurs élèves à propos de la Covid-19»

Question n° 457, de Mmes Lekane, Vandevoorde et M. Liradelfo du 20 janvier 2022, intitulée «Maintien des écoles rurales»

Question n° 459, de Mmes Groppi, Bernard et Vandevoorde du 20 janvier 2022, intitulée «Stratégie de *testing* du personnel des écoles par les autotests au mois de mai 2021»

Question n° 460, de Mmes Groppi, Lekane et Vandevoorde du 20 janvier 2022, intitulée «BruZelle fête ses cinq ans – après les intentions, place aux financements?»

Question n° 473, de Mme De Re du 17 février 2022, intitulée «Absences scolaires liées à la précarité menstruelle»

Question n° 482, de M. Courard du 10 mars 2022, intitulée «Réforme qui encadre l'enseignement spécialisé»

Question n° 483, de M. Courard du 10 mars 2022, intitulée «Outils d'orientation»

Question n° 494, de Mme Ahallouch du 10 mars 2022, intitulée «Rencontre avec les directions qui ont manifesté leur mécontentement»

Question n° 495, de Mme Roberty du 10 mars 2022, intitulée «Ouverture d'un centre de référence contre le harcèlement à la Louvière»

Question n° 496, de M. Léonard du 11 mars 2022, intitulée «Suivi scolaire au sein des institutions publiques de protection de la jeunesse»

Question n° 500, de Mme Cassart-Mailleux du 24 mars 2022, intitulée «Repas gratuits dans les écoles maternelles (suivi)»

Question n° 515, de M. Daele du 22 avril 2022, intitulée «Procédure de démission d'office à l'encontre d'un enseignant theutois»

Question n° 517, de Mme Bomele Nketo du 19 mai 2022, intitulée «Arts de la scène pédagogiques»

Question n° 544, de M. Crucke du 30 juin 2022, intitulée «Enseignants et élus locaux»

Question n° 547, de M. Douette du 13 juillet 2022, intitulée «Élaboration d'une charte classe saine»

Question n° 553, de Mme Chabbert du 22 juillet 2022, intitulée «Évaluation des webinaires “tronc commun” à l'égard des directions et enseignants»

Question n° 555, de Mme Gahouchi du 22 juillet 2022, intitulée «Accès aux sanitaires dans les écoles»

Question n° 557, de M. Luperto du 22 juillet 2022, intitulée «Décrochage scolaire – association *Out of Box* et parution du livre “*Une éducation qui sort des rangs*”»

Question n° 560, de Mme Mathieux du 22 juillet 2022, intitulée «Gestion de la drogue dans et aux abords des écoles»

Question n° 566, de Mme Galant du 6 septembre 2022, intitulée «Synergies entre les clubs sportifs et les écoles»

Question n° 573, de Mme Ahallouch du 15 septembre 2022, intitulée «Cyberharcèlement»

Question n° 575, de Mme Galant du 20 septembre 2022, intitulée «Recommandations formulées par la ministre aux directions et au personnel éducatif pour la rentrée scolaire concernant le coronavirus»

Question n° 580, de M. Vossaert du 29 septembre 2022, intitulée «Élargissement des conditions d'octroi des allocations d'études dans l'enseignement secondaire»

Question n° 581, de Mme Laffut du 29 septembre 2022, intitulée «Situation de l'École fondamentale libre de La Roche-en-Ardenne»

Question n° 594, de Mmes Bernard, Pavet et M. Liradelfo du 10 octobre 2022, intitulée «Regards sur l'éducation 2022 (OCDE, Organisation de coopération et de développement économiques) – évaluation de la politique numérique»

Question n° 600, de M. Köksal du 13 octobre 2022, intitulée «Avancée de la révision du protocole d'EVRAS»

Question n° 601, de M. Köksal du 13 octobre 2022, intitulée «Méthode PIKAS face aux situations d'harcèlement»

Question n° 603, de M. Janssen du 13 octobre 2022, intitulée «Risques de fermeture de classes cet hiver»

Question n° 604, de Mme Galant du 17 octobre 2022, intitulée «Obligation scolaire et comptage»

Question n° 620, de Mme Ahallouch du 17 novembre 2022, intitulée «Santé mentale des jeunes centres PMS»

Question n° 627, de Mme De Re du 24 novembre 2022, intitulée «Contraception masculine»

Question n° 637, de Mme De Re du 25 novembre 2022, intitulée «Plus grande sensibilisation et meilleure prise en charge de l'endométriose»

Question n° 645, de M. Vossaert du 22 décembre 2022, intitulée «Répercussion des nouveaux rythmes scolaires sur les sessions d'examens dans l'enseignement secondaire»

Question n° 658, de M. Maroy du 9 janvier 2023, intitulée «Incidents à l'école communale de Ramillies»

Question n° 670, de Mme Bernard, MM. Kerckhofs et Mugemangango du 3 février 2023, intitulée «Part des ASBL dans la gestion du temps de midi à l'école»

Question n° 672, de Mme Galant du 3 février 2023, intitulée «Comptage des élèves et âge de l'obligation scolaire»

Question n° 673, de Mme Sobry du 3 février 2023, intitulée «Étude relative à une accréditation EVRAS unique et futurs critères d'accréditation»

Question n° 674, de M. Weytsman du 13 février 2023, intitulée «Échanges linguistiques de professeurs entre l'enseignement francophone et néerlandophone»

Question n° 678, de Mme Galant du 13 février 2023, intitulée «Toilettes neutres à l'école et réalités de terrain»

Question n° 681, de Mme Ahallouch du 13 février 2023, intitulée «Plan de lutte contre le harcèlement scolaire»

Question n° 694, de Mme Nikolic du 16 mars 2023, intitulée «Évolution de l'accompagnement des élèves transgenres à l'école»

Question n° 703, de Mme Ahallouch du 3 avril 2023, intitulée «Intégration des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire»

Question n° 704, de Mme Bernard, MM. Beugnies et Kerckhofs du 3 avril 2023, intitulée «Normes d'encadrement en écoles maternelles»

Question n° 707, de Mme Bernard, MM. Beugnies et Mugemangango du 3 avril 2023, intitulée «Pratiques des écoles concernant les repas de midi dans les écoles»

Question n° 708, de Mme Bernard, MM. Kerckhofs et Mugemangango du 3 avril 2023, intitulée «Suppression de la “taxe tartine”»

Question n° 709, de M. Devin du 3 avril 2023, intitulée «Séances d'initiation aux premiers secours en secondaire en Fédération Wallonie-Bruxelles»

Question n° 720, de M. Crucke du 13 avril 2023, intitulée «Éducation à l'identité de genre»

Question n° 726, de Mme Pécriaux, MM. Di Mattia et Devin du 17 avril 2023, intitulée «Financement de la lutte contre le harcèlement»

Question n° 732, de Mme De Re du 28 avril 2023, intitulée «Création d'un guide pour l'inclusion des personnes transgenres et intergenres dans l'enseignement obligatoire»

Question n° 738, de Mme Ahallouch du 15 mai 2023, intitulée «Climat scolaire»

Question n° 743, de Mme Roberty du 15 mai 2023, intitulée «Informations liées à l'endométriase»

Question n° 744, de M. Devin du 15 mai 2023, intitulée «Accès restreint aux toilettes pour les élèves en dehors des heures de cours»

Question n° 745, de Mme Pécriaux, MM. Di Mattia et Devin du 15 mai 2023, intitulée «Instauration de cours d'empathie dans le programme scolaire»

Question n° 747, de Mmes Bernard, Pavet et Vandevoorde du 16 mai 2023, intitulée «Instauration d'ateliers d'autodéfense féministe dans les écoles»

Question n° 757, de Mme Bernard, MM. Kerckhofs et Beugnies du 31 mai 2023, intitulée «Évaluation des vacances de printemps»

Question n° 769, de M. Segers du 27 juin 2023, intitulée «Scolarisation des enfants vivant dans plusieurs foyers»

Question n° 770, de Mmes Bernard, Pavet et Vandevoorde du 27 juin 2023, intitulée «Soutien aux élèves et enseignants traumatisés après l'incident avec des policiers en kayak»

Question n° 777, de M. Köksal du 29 juin 2023, intitulée «Journée de commémoration des victimes de la Shoah»

Question n° 780, de M. Köksal du 30 juin 2023, intitulée «Nouveau cadre en matière de harcèlement scolaire»

Question n° 784, de Mme Gahouchi du 30 juin 2023, intitulée «Commission spéciale du Parlement européen sur la pandémie de Covid-19 – leçons tirées et recommandations pour l'avenir»

Question n° 795, de Mme Ahallouch et M. Bangisa du 13 juillet 2023, intitulée «Modalités de fin d'année scolaire 2022-2023 et fermetures d'internats»

Question n° 799, de Mme Cassart-Mailleux du 28 juillet 2023, intitulée «Remise des bulletins de l'enseignement primaire en journée»

Question n° 806, de Mmes Bernard, Pavet et Vandevoorde du 6 septembre 2023, intitulée «Utilisation d'outils pédagogiques et de manuels scolaires dépourvus de stéréotypes de genre»

Question n° 807, de M. Crucke du 7 septembre 2023, intitulée «Cours d'éducation sexuelle mal perçus par certaines institutions islamiques»

Question n° 817, de M. Di Mattia du 2023, intitulée «Évaluation des acquis d'apprentissage du néerlandais»

Question n° 821, de M. Crucke du 3 octobre 2023, intitulée «Réflexion concernant l'inclusion de la politique belge et européenne dans l'enseignement secondaire»

Question n° 824, de M. Gardier du 5 octobre 2023, intitulée «Prix des voyages scolaires»

Question n° 833, de M. Bangisa du 6 novembre 2023, intitulée «Intégration de l'éducation au respect des animaux dans les programmes scolaires»

Question n° 841, de M. Desquesnes du 6 novembre 2023, intitulée «Appel à projets relatif au “Climat scolaire”»

Question n° 866, de Mme Gahouchi du 24 novembre 2023, intitulée «Cours de bien-être animal et inclusion d'un animal à l'école»

Question n° 867, de Mme Kapompole du 24 novembre 2023, intitulée «Insertion dans les programmes scolaires de cours d'éducation au respect des animaux»

Question n° 871, de M. Kerckhofs, Mmes Bernard et Vandevoorde du 28 novembre 2023, intitulée «Fréquentation, état et propreté des toilettes dans les écoles»

Question n° 903, de M. Dodrimont du 20 février 2024, intitulée «Manque d'activités physiques chez les jeunes»

Question n° 904, de Mme Mathieux du 20 février 2024, intitulée «Impact du nouveau livre 6 du Code civil en matière de responsabilité des écoles»

Question n° 908, de M. Luperto du 8 mars 2024, intitulée «18 avril – Journée mondiale du climat scolaire»

Question n° 910, de M. Weytsman du 11 mars 2024, intitulée «Charge de travail administratif des directeurs d'école»

Question n° 916, de Mmes Bernard, Pavet et M. Beugnies du 27 mars 2024, intitulée «Frais de consultance et de recours à des études ou expertises»

Question n° 919, de Mme Chabbert du 5 avril 2024, intitulée «Gratuité des fournitures scolaires en primaire et jusqu'à la troisième année primaire»

Question n° 922, de Mme Chabbert du 15 avril 2024, intitulée «Assuétudes à l'école»

Question n° 923, de Mme Vandorpe du 15 avril 2024, intitulée «Suivi de la résolution du 21 avril 2021 relative au soutien déterminé aux “personnes-ressources techniciens numériques” au sein des écoles primaires et secondaires ordinaires et spécialisées de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

Question n° 925, de Mme Schyns du 15 mai 2024, intitulée «Statuts des personnels administratifs dans l'enseignement»

Question n° 926, de Mme Vandorpe du 22 mai 2024, intitulée «Classement des implantations des enseignements fondamental et secondaire ordinaire»

Annexe 3: Cour constitutionnelle

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement :

- les recours en annulation du décret de la Communauté française du 7 septembre 2023 portant assentiment à l'accord de coopération du 7 juillet 2023 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle, du décret de la Commission communautaire française du 20 septembre 2023 portant assentiment à l'accord de coopération du 7 juillet 2023 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle et du décret de la Région wallonne du 28 septembre 2023 portant assentiment à l'accord de coopération du 7 juillet 2023 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle, introduit par l'ASBL Collectif des parents en action de Liège et autres;
- les recours en annulation des articles 50, 52 et 59 de la loi du 28 décembre 2023 portant des dispositions fiscales diverses, introduits par la SA *Unibox Games* et la SA Covifil, et autres;
- le recours en annulation de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 28 septembre 2023 portant modification du Code bruxellois du Logement en vue de mettre en place un droit de préférence pour les locataires d'un logement mis en vente, introduit par l'ASBL Federia et autres;
- le recours en annulation de l'article 23 de la loi du 6 novembre 2023 portant des dispositions diverses en matière de soins de santé, introduit par l'ASBL *Federale Vereniging voor Klinische Laboratoria* et autres;
- le recours en annulation de l'article 5 du décret-programme flamand du 22 décembre 2023 accompagnant le budget 2024, introduit par la Confédération des syndicats chrétiens de Belgique et autres;
- le recours en annulation des articles 17 et 18 de la loi-programme du 22 décembre 2023 (insertion et entrée en vigueur de l'article 275 du CIR 1992), introduit par l'ASBL Federgon;
- le recours en annulation des articles 1^{er}, § 2, 5^o, et 12bis, § 1^{er}, du Code de la nationalité belge, introduit par l'ASBL Ligue des droits humains;
- le recours en annulation totale ou partielle du décret-cadre flamand du 14 juillet 2023 relatif au maintien de la réglementation flamande, introduit par G.L. et autres;
- l'arrêt du 25 avril 2024 par lequel la Cour dit pour droit qu'en ce que l'article 3.62, § 2, alinéa 3, du Code civil empêche le voisin ayant informé le

propriétaire de l'irrégularité pour cause d'empiètement des travaux planifiés ou en cours d'exécution d'exiger dans un délai raisonnable l'enlèvement de la composante inhérente qui empiète lorsque l'emprise sur sa propriété, par le propriétaire ayant poursuivi les travaux de mauvaise foi, n'est pas considérable et qu'il n'existe aucun préjudice potentiel dans son chef, cette disposition viole l'article 16 de la Constitution, lu en combinaison avec l'article 1er du Premier protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l'homme;

– l'arrêt du 25 avril 2024 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 3 de la loi du 11 décembre 1998 portant création d'un organe de recours en matière d'habilitations, d'attestations et d'avis de sécurité » ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution, lus en combinaison avec les articles 6 et 13 de la Convention européenne des droits de l'homme;

– l'arrêt du 25 avril 2024 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 215 du Code d'instruction criminelle, interprété en ce sens qu'il impose aux juridictions d'appel annulant un jugement ayant refusé, avant tout examen de la cause, de faire droit à une demande de changement de la langue de la procédure formulée sur la base de l'article 23, alinéa 4, de la loi du 15 juin 1935 concernant l'emploi des langues en matière judiciaire de renvoyer la cause à une juridiction d'appel et non à une juridiction de première instance, viole les articles 10 et 11 de la Constitution;

– l'arrêt du 25 avril 2024 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 5, alinéa 4, du Code pénal, tel qu'il a été rétabli par la loi du 4 mai 1999 instaurant la responsabilité pénale des personnes morales, et l'article 7bis, alinéa 2, du Code pénal, tel qu'il a été introduit par la loi du 11 juillet 2018 modifiant le Code pénal et le titre préliminaire du Code de procédure pénale en ce qui concerne la responsabilité pénale des personnes morales, ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution;

– l'arrêt du 16 mai 2024 par lequel la Cour rejette le recours en annulation des articles 2, 3, 4 et 6 de la loi du 5 mai 2022 concernant la modification de la loi du 19 avril 2002 relative à la rationalisation du fonctionnement et de la gestion de la Loterie nationale, introduit par A.P.;

– l'arrêt du 16 mai 2024 par lequel la Cour rejette les recours en annulation de l'article 100 de la loi-programme du 26 décembre 2022 (remplacement de l'article 17, § 1^{er}, 5^o, du CIR 1992), introduits par J. A et autres et par la SA *Accent Group* et autres;

– l'arrêt du 16 mai 2024 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 52, alinéa 1^{er}, du décret de la Région wallonne du 2 mai 2019 modifiant diverses législations en matière de bail à ferme, lu en combinaison avec l'article 55, alinéa 2, de la section 3 («*Des règles particulières aux baux à ferme*») du livre III, titre VIII, chapitre II, de l'ancien Code civil, tel qu'il a été modifié par l'article 41 du décret du 2 mai 2019, viole les articles 10 et 11 de la Constitution, en ce que les preneurs

d'un bail oral conclu avant l'entrée en vigueur du décret du 2 mai 2019 précité, soit le 1^{er} janvier 2020, sont exclus de la possibilité de faire usage du nouvel article 3, § 1^{er}, alinéa 3, de la section 3 («*Des règles particulières aux baux à ferme*») du livre III, titre VIII, chapitre II, de l'ancien Code civil pour conférer date certaine à leur bail;

– l'arrêt du 16 mai 2024 par lequel la Cour rejette le recours en annulation partielle de l'article 3 du décret de la Région flamande du 9 juin 2023 modifiant le décret du 25 avril 2014 relatif au permis d'environnement, en ce qui concerne l'introduction de mesures transitoires pour les permis dans le cadre de l'approche programmatique de l'azote, introduit par Jan Stevens;

– l'arrêt du 30 mai 2024 par lequel la Cour acte le désistement du recours en annulation des articles 1^{er} et 3 du décret de la Communauté française du 9 juillet 2020 portant confirmation de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 janvier 2020 déterminant le référentiel des compétences initiales et prévoyant une procédure de dérogation au référentiel des compétences initiales conformément à l'article 1.4.4-1, § 1^{er}, du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, introduit par l'ASBL Libre École Rudolf Steiner et autres;

– l'arrêt du 16 mai 2024 par lequel la Cour rejette le recours en annulation de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 15 décembre 2022 organisant la limitation de l'indexation des baux commerciaux, introduit par l'ASBL Syndicat national des propriétaires et copropriétaires et autres.

Annexe 4: Liste des membres du Parlement de la Communauté française

Les membres du Parlement de la Communauté française ayant été installés lors de la séance du 2 juillet 2024 sont:

Mme Leila Agic, Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, Mme Loubna Azghoud, Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Jean-Paul Bastin, M. Pascal Baurain, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, M. Vincent Blondel, M. Willy Borsus, M. Martin Casier, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Jean-Jacques Cloquet, M. Christophe Collignon, Mme Stéphanie Cortisse, Mme Veronica Cremasco, M. Fabian Culot, Mme Anne-Catherine Dalq, M. Tanguy Dardenne, M. Octave Daube M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, Mme Dorothée De Rodder, M. Olivier de Wasseige, Mme Valérie Dejardin, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. François Desquesnes, M. Laurent Devin, M. Arnaud Dewez, M. Benoît Dispa, M. Philippe Dodrimont, M. Adrien Dolimont, M. Ibrahim Dönmez, M. Jori Dupont, M. Hajib El Hajjaji, Mme Nadia El Yousfi, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Eddy Fontaine, M. Richard Fourneaux, Mme Jacqueline Galant, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen, Mme Mélissa Hanus, M. Stéphane Hazée, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Laffut, Mme Anne Lambelin, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazon, M. Bruno Lefèbvre, M. Jean-Pierre Lepine, Mme Bénédicte Linard, M. Julien Liradelfo, M. Vincent Maillen, M. Fabian Maingain, Mme Marie-Christine Marghem, M. Nicolas Martin, Mme Christie Morreale, M. Germain Mugemangango, Mme Diana Nikolic, Mme Özlem Özen, M. Vincent Palermo, Mme Amandine Pavet, Mme Sophie Pécriaux, Mme Maria Revelo Soledad, Mme Sabine Roberty, M. Mourad Sahli, Mme Françoise Schepmans, M. Matteo Segers, Mme Éléonore Simonet, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Céline Tellier, Mme Stéphanie Thoron, Mme Éliane Tillieux, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vadorpe, Mme Patricia Van Walle, Mme Manon Vidal, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne, M. Thierry Witsel